

Intervention FNEC FP-FO en préalable et au cours de la séance :

Pour **FO**, cette « revalorisation » est perçue par les personnels comme une provocation. Le compte n'y est pas, loin de là. Rien ou presque pour les personnels non-enseignants, ce qui est inacceptable ! Vous nous indiquez que ces personnels seront revalorisés « ensuite » sans qu'il n'y ait aucun engagement écrit.

Concernant la « prime d'attractivité » pour les enseignants (ministère de l'agriculture compris), la très grande majorité sera exclue. Vous ne parlez même plus d'augmentation générale des salaires, ce qui est notre revendication. Elle ne s'appliquera, à la marge, qu'aux débuts de carrière 22 % ou 33 % des personnels en fonction des scénarios retenus. Si vous voulez rendre le métier plus attractif, commencez par supprimer les réformes de préprofessionnalisation de la loi Blanquer qui vont impliquer une période de contractualisation à l'entrée dans le métier ! Les personnels hospitaliers ont, par leur mobilisation, obtenu 183€ net d'augmentation indiciaire soit une hausse du budget pour leur rémunération de 7,5 milliards. A mettre en comparaison avec les 400 millions (500 millions pour une année pleine) proposé à l'Education nationale. Nous revendiquons l'alignement de notre grille pour obtenir 183€ d'augmentation indiciaire pour tous sans contrepartie et l'ouverture de négociation pour le rattrapage de notre pouvoir d'achat qui a chuté de 20 % depuis 2000. FO ne choisira pas entre les scénarios que vous proposez car aucun ne convient.

Concernant la prime informatique de 150 € par an, elle ne couvre absolument pas les frais réels engendrés par l'achat de matériel. A l'heure où le ministre promeut le travail à distance, cette « prime » ne manque pas de nous inquiéter. De plus, certains personnels en sont pour le moment exclus (CPE, AESH...)

Concernant les mesures catégorielles, à hauteur de 51 millions en année pleine, vous indiquez vouloir privilégier les directeurs et chefs d'établissement. Mais avec une enveloppe aussi faible, les revendications de ces personnels ne pourront être satisfaites. De plus, si c'est cette enveloppe que vous prévoyez d'utiliser pour « revaloriser » les non-enseignants, vous confirmez qu'il ne restera rien.

Concernant l'augmentation des taux de passage à la hors classe (engagement que vous aviez déjà pris antérieurement), nous rappelons qu'avec la logique du PPCR, que FO a combattu, des personnels sont exclus du passage à la hors classe (ex-instituteurs, personnels mal évalués et qui ne peuvent plus se rattraper car leur appréciation est gravée dans le marbre).

De plus, vous indiquez dans les différents groupes de travail prévus à l'agenda social que « l'un des objectifs du Grenelle de l'Education est de transformer en profondeur la gestion des ressources humaines du ministère » : l'accompagnement PPCR est renforcé, introduisant par

exemple les formations en « constellation » rejetées par les personnels ou les évaluations d'établissements. Il est indiqué dans les documents de travail que cet accompagnement pourrait déboucher sur des « réorientation » voire des licenciements pour insuffisance professionnelle. FO n'acceptera aucune remise en cause de notre statut.

Nous vous interpellons également sur 3 sujets :

- Vous nous avez indiqué en audience que vous envisagiez de maintenir cette année encore la clause de sauvegarde des primes ZEP pour les collègues qui la touchaient encore dans les lycées. Pouvez-vous nous le confirmer ?
- Confirmez-vous la création du 7^{ème} échelon de la hors-classe en janvier 2021 ?
- Les conditions de reclassement pour les personnels qui ont eu une carrière dans le privé, ce qui est fréquent pour les PLP ou les détenteurs d'un CAPET, ne sont pas satisfaisantes et pénalisent les collègues. Nous demandons des conditions de reclassement plus favorables.

DGRH : Sur le fait qu'il n'y ait pas de visibilité, nous entendons vos remarques. Le ministre va effectuer des annonces mais le scénario n'est pas encore écrit. On y réfléchit.

Pour les contractuels, nous étions partis sur une base forfaitaire mais nous envisageons plutôt une indemnité dégressive.

Concernant la prime d'équipement informatique, nous entendons qu'elle est insuffisante. Nous réfléchissons à qui l'attribuer pour qu'il y ait une cohérence. A ce stade, les CPE en seraient exclus car ils disposent de leur matériel informatique dans leur bureau.

Concernant les mesures catégorielles, nous privilégions les directeurs et les chefs d'établissements. La prime de 450 € cette année a coûté 21 millions d'€. Nous ne ferons pas moins.

Nous entendons également ce qui est dit sur les AESH qui ont de bas salaires mais je ne suis pas en mesure de dire ce qui se passera. On relaiera.

Pour la création du 7^{ème} échelon de la hors-classe, nous sommes en train de regarder ce que ça donne.

Concernant les mesures statutaires, je vous confirme notre volonté de repositionner les rendez-vous carrière pour leur donner plus de sens d'un point de vue ressources humaines (?). Notamment en développant l'accompagnement. Ce sont ces questions que nous voulons mettre sur la table.

Concernant le maintien de la prime ZEP, je vous confirme que des instructions ont été données en ce sens aux rectorats pour que les personnels qui touchaient cette prime puisse continuer à la percevoir. Saisissez-nous en cas de problème.

L'enveloppe budgétaire dont nous disposons est contrainte et je vous confirme que notre enveloppe de 500 millions est globale, pour tous les personnels.

Toutes les annonces seront faites par le ministre dans la semaine du 9 novembre.